

# Compte-rendu succinct de la séance publique du Conseil Municipal en date du jeudi 10 février 2022 à l'Espace 140, rue d'Athènes, 69140 Rillieux-la-Pape

Références :  
AV/CJL/BH/AP/JM

Secrétariat général  
ressources  
documentaires

**Affaire suivie par :**  
Anne PRAT  
04.37.85.00.18

**Objet :**  
CR succinct du CM  
du 10 février 2022

**AFFICHAGE :**  
**Du 16 février 2022**  
**au 16 mars 2022**  
**inclus**

**Rillieux-la-Pape, le 11 février 2022**

**Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire à l'Espace 140, rue d'Athènes, à Rillieux-la-Pape de ses séances en date du dix février deux mille vingt-deux après convocation légale,**

**Sous la présidence de monsieur Alexandre Vincendet, maire de Rillieux-la-Pape**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de conseillers votants : 39

Nombre de conseillers absents : 0

**Présents :**

**Mesdames et messieurs :** Vincendet, Smati, Dupuy, Fornelli, Monnet, Charvet, De La Cruz, Simaniva, Daas, Biérix, Badino, Sève, Guy, Effantin, Cézariat à partir de 19h11, Desmet, Bozon-Guillot, Mortreux, Petitgand, Matter, Pin, Combier, Djaballah, Durieux, Ezzérouali, M'Sai jusqu'à 21h50, Radix, Labor, Sabin, Campos.

**Excusés Pouvoirs :**

**Mesdames et messieurs :** Leclerc donne pouvoir à Sève, Mantione donne pouvoir à Badino, Bérupon donne pouvoir à De La Cruz, Llubet donne pouvoir à Daas, Jamai donne pouvoir à Charvet, Terrel donne pouvoir à Dupuy, Saboureau donne pouvoir à Smati, Béchiche donne pouvoir à Monnet, Bamba donne pouvoir à Mortreux, M'Sai donne pouvoir à Djaballah à partir de 21h50.

**Absent : 0**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Antoine Pin

**Date de convocation :** 24 janvier 2022

**Date affichage compte rendu succinct :** 16 février 2022

**Le Conseil municipal à l'unanimité :**

- approuve les comptes rendus des Conseils municipaux des jeudis 25 novembre 2021 et 16 décembre 2021

- approuve les décisions prises en application de la délibération du 25 mai 2020

### **2022/02/02 - Rapport Egalité Hommes Femmes**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2022.

### **2022/02/03 – Rapport sur les orientations budgétaires**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **de prendre acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire dans le cadre de la préparation des budgets primitifs 2022
- **d'approuver** en conséquence la présente délibération

### **2022/02/04 – Rapport dans le cadre du débat de l'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire**

Rapporteur : G. Charvet

#### ***(Débat sans vote)***

Le Conseil municipal, **prend acte** des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021).

### **2022/02/05 – Versement d'avances de subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2022**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'autoriser** le versement des avances de subventions telles que définies dans le rapport, pour un montant total de 488 400 €, au CCAS, à l'Amicale du Personnel et aux associations figurant dans le tableau joint au rapport, sachant que les crédits seront inscrits au BP 2022

Imputation 6574-020 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé - Administration générale de la collectivité

Imputation 6574-20 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé – Services communs (enseignement-formation)

Imputation 6574-30 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé – Services communs (culture)

Imputation 6574-311 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé – Expression musicale, lyrique et chorégraphique

Imputation 6574-40 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé – Services communs (sport)

Imputation 6574-64 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé - Crèches et garderies

Imputation 6574-90 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé – Interventions économiques

Imputation 6574-96 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé – Aides aux services publics

Imputation 6574-60 Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé Services communs (Petite enfance)

Imputation 657362-520 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Etablissements et services rattachés CCAS – Interventions sociales

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions de versement prévues par la loi du 12 avril 2000 pour toute subvention supérieure à 23 000 €,
- **de signer** toute pièce se rapportant à ce dossier.

#### **2022/02/06 - Réseau métropolitain. Lieux d'accueil, d'information et d'orientation en matière d'emploi et d'insertion. Avis du conseil municipal**

Rapporteur : X. Bérupon

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **de valider** la désignation de la Plateforme d'Insertion et de Formation comme un des lieux d'accueil, d'information et d'orientation du Plateau Nord,
- **d'accompagner sa transformation** à l'échelle du Réseau métropolitain, sous le pilotage technique du chef de projet Emploi du Service Grand Projet de Ville,
- et **d'approuver** cette organisation locale à travers la signature de l'Accord d'engagement au sein du Réseau métropolitain des lieux d'accueil, d'information et d'orientation en matière d'emploi et d'insertion.

#### **2022/02/07 - Remboursement aux élus des frais de garde**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **de mettre** en œuvre ce dispositif dans les conditions précitées

- **et d'autoriser** le Maire à effectuer le remboursement aux élus susceptibles de bénéficier de ce dispositif.

**2022/02/08 - Mise à jour du tableau des effectifs**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à **la majorité**, décide :

**Vote**

**Pour :** 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)

**Abstentions :** 2 (liste « Rillieux c'est vous ») (Madame Djaballah Raoudha s'est absentée)

+ 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)

- **d'approuver** les créations de postes présentées dans le rapport ;
- **d'approuver** les modifications/transformation apportées au tableau des effectifs dans les conditions précisées dans le présent rapport ;
- **d'inscrire** les crédits au chapitre 012 du budget ;

**2022/02/09 - Recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à **l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** la création de l'emploi non permanent de Chef de projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée pour une durée de 3 ans dans les conditions précisées ci-dessus :
- **d'inscrire** les crédits au chapitre 012 du budget.

**2022/02/10 - « Pôle Funéraire Public – Métropole de LYON ». Approbation du rapport annuel 2020 des mandataires**

Rapporteur : C. Leclerc

Le Conseil municipal, à **l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** le rapport annuel 2020 des mandataires, annexé au rapport.

**2022/02/11a - Convention de servitude – pose de réseaux électriques – Parcelle CA 0181 avenue de l'Hippodrome**

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil municipal, à **l'unanimité**, décide :

- **de prendre** connaissance de la convention de servitude et du plan annexé au rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte ou document se rapportant à l'implantation du réseau électrique public sur la parcelle communale CA 0181 et à consentir toute servitude utile.

**2022/02/11b - Convention de servitude – pose de réseaux gaz – Parcelle AO 514 rue de Francfort**

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **de prendre** connaissance de la convention de servitude et du plan annexés au rapport
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte ou document se rapportant à l'implantation du réseau électrique public sur la parcelle communale AO 514 et à consentir toute servitude utile.

**2022/02/12 - Reconduction Prime Vélo 2022**

Rapporteur : G. Petitgand

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** la reconduction du dispositif communal d'aide à l'achat de matériel cyclable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 dans les conditions suivantes :
  - matériel éligible : vélo à assistance électrique (VAE), vélo pliant, vélo cargo, kit permettant de transformer un vélo classique en VAE, châssis 2 roues permettant de transformer un vélo en vélo cargo ; le matériel acquis peut-être neuf ou d'occasion ;
  - montant de l'aide fonction du revenu fiscal de référence/nombre de part du foyer fiscal :
    - 300 € versés (contre 200 € actuellement) pour les personnes non imposables (revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 10 225 €) ;
    - 250 € (contre 150 € actuellement) versés pour les personnes dont le revenu fiscal de référence par part se situe entre 10 226 € et 13 489 € ;
    - maintien d'une aide de 150 € pour les personnes dont le revenu fiscal de référence par part est compris entre 13 490 € et 26 070 € ;
    - maintien d'une aide de 100 € pour les personnes dont le revenu fiscal de référence par part est égal ou supérieur à 26 071 €.
  - personnes éligibles : habitants de Rillieux-la-Pape, âgés d'au moins 14 ans révolus
- **d'autoriser** M. le Maire à prendre tout acte permettant l'exécution de la présente délibération.

## **2022/02/13 - Avis du conseil municipal sur le Plan de Protection de l'Atmosphère PPA**

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'émettre** un avis favorable sur le PPA 3, considérant que la pollution atmosphérique constitue un enjeu fort de santé publique
- **d'émettre** un avis favorable sur les actions RT1 relatives au chauffage au bois
- **d'assortir** ces avis favorables des remarques suivantes :
  - engagée dans la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie), la Commune a pris en compte les nécessités de veiller à la bonne qualité de l'air,
  - la Commune veillera à faire respecter l'interdiction du brûlage des déchets verts et jouera son rôle de relais d'information sur les dispositions affectant ses administrés, notamment sur l'interdiction d'utilisation de certains appareils de chauffage et sur la prime air-bois de la Métropole, dispositif qui doit se poursuivre,
  - la Commune constate la faiblesse des investissements en transports collectifs consentis par le SYTRAL. Elle reste insuffisamment desservie pour assurer des alternatives efficaces à la voiture individuelle et demande à l'autorité organisatrice des transports de poursuivre ses efforts pour une desserte plus adaptée du Plateau Nord (métro),
  - la Commune souhaite que se poursuivent également les efforts en faveur du développement des itinéraires et aménagements dédiés aux modes actifs,
  - la Commune -s'interroge sur les moyens déployés par les services de l'Etat pour faire respecter les limitations de vitesse (permanents ou temporaires en cas de pic de pollution), les contrôles étant indispensables à la crédibilité des nouvelles obligations introduites par le PPA.

## **2022/02/14 - Mise en place de la Zone à Faibles Émissions mobilité - ZFEm - Métropole de Lyon. Avis du conseil municipal**

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, à la **majorité**, décide :

### **Vote**

**La liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! » propose 7 amendements au rapport**

**Mise au vote des amendements**

**Rejet des Amendements par la majorité**

**Pour 6 (3 « Rillieux c'est vous» 3 « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**

**Contre 33 (« Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)**

## Vote sur le rapport

### Rapport adopté à la majorité

**Pour :** 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)

**Abstentions :** 3 (liste « Rillieux c'est vous »)

**Contre :** 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)

- **d'émettre** un avis défavorable au projet d'amplification au 1<sup>er</sup> juillet 2022 de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et deux roues motorisés de Crit'Air 5 et Non classés, tel que proposé par la Métropole

- **de demander** à la Métropole de Lyon de procéder à l'organisation d'un référendum local portant sur les modalités de mise en œuvre de l'ensemble du projet (étapes 1 et 2) de cette nouvelle ZFE-m.

### 2022/02/15 - Information sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Rapport annuel 2020

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, **prend acte** les informations sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Rapport annuel 2020

### 2022/02/16 - Information sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Année 2020

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, **prend acte** les informations sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Année 2020.

### 2022/02/17 - Vente de locaux 26-28 Avenue de l'Europe (ex Spar)

Rapporteur : J. Smati

**(Mesdames Djaballah et M'Sai ont quitté la salle)**

Le Conseil municipal, à la **majorité**, décide :

### Vote

**Pour :** 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)

+ 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)

**Abstention :** 1 (liste « Rillieux c'est vous »)

- **de vendre à la société Vinci immobilier ou autre société substituée** les biens situés au 28-30 avenue de l'Europe tel que précisé ci-dessus au prix de 1 250 000 euros, hors taxes et frais en vigueur et dans les conditions exposées dans le présent rapport,
- **d'autoriser** d'ores et déjà la société Vinci immobilier ou autre société substituée à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document se rapportant à cette acquisition, aux actes relatifs à la copropriété, à consentir ou annuler toute servitude utile, permettant la réalisation du projet.

### 2022/02/18 - Contrat de relance du logement

Rapporteur : V. Matter

#### Rapport retiré de l'ODJ

### 2022/02/19 - Règlement local de Publicité. Avis du conseil municipal

Rapporteur : J. Smati

(Retour de mesdames Djaballah et M'Sai)

Le Conseil municipal, à la **majorité**, décide :

#### **Vote**

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)**

**Contre : 3 (liste « Rillieux c'est vous »)**

**+ 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**

- après en avoir débattu, **d'émettre** un avis défavorable sur l'arrêt de projet du Règlement Local de Publicité Métropolitain.

### 2022/02/20 - Dispositif d'écoute et d'accompagnement psychologique Point Écoute Adultes

Rapporteur : C. Sève

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** la nouvelle organisation du dispositif Point Ecoute Adulte PEA à travers la signature de la convention quadripartite
- **d'autoriser** M. le Maire à signer la convention de partenariat et d'approuver la sollicitation financière à sa hauteur maximale, et d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

### 2022/02/21 - Evolution des procédures d'admission en Crèche

Rapporteur : S. Simaniva

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** les trois règlements d'admission en crèche : Commission d'admission petite enfance, Accueil occasionnel, Accueil d'urgence ;
- **d'autoriser** le Maire à signer les règlements.

### 2022/02/22 - Dotation d'Action Territoriale. Mise en place d'un partenariat avec l'institut Break Poverty et la Maison de l'Apprendre

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

#### **Vote**

**Pour :** 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)  
**Abstentions :** 3 (liste « Rillieux c'est vous »)  
+ 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)

- **d'approuver** le déploiement du dispositif de Dotation d'Action Territoriale proposé par l'institut Break Poverty
- **d'approuver** la mobilisation de l'association La Maison de l'Apprendre pour accompagner la ville de Rillieux-la-Pape dans ce déploiement et de lui verser, à ce titre, un financement de 16 000 € en 2022, sous réserve des crédits qui seront effectivement inscrits au budget primitif 2022 et des subventions que la ville sera en capacité de mobiliser pour le déploiement de la DAT
- **d'autoriser** le maire à signer la convention tripartite Ville de Rillieux-la-Pape / Institut Break Poverty / La Maison de l'Apprendre jointe au présent rapport et à solliciter des subventions d'un montant le plus élevé possible pour la prise en charge du financement de la mobilisation de La Maison de l'Apprendre
- **de dire** que les crédits seront inscrits au budget primitif de la commune à l'article 6228, fonction 422, gestionnaire Initiative Jeunes.

### 2022/02/23 - Opération « Ville-Vie-Vacances » Modalités d'organisation et de financement des chantiers-jeunes

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter** le principe de reconduction chaque année de l'opération « chantiers jeunes », sur des temps de vacances scolaires,

- **de permettre** le versement d'une gratification de 20 euros par jour, au prorata du nombre de jours de présence (15 € en espèces exonérés de charges, complétés d'un montant forfaitaire de prise en charge de 5 € incluant les frais de déplacement et de restauration) pour chaque jeune, sur une période de 10 ½ journées non renouvelables,

- **de souscrire** les polices d'assurances nécessaires,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter, chaque année, des subventions d'un montant le plus élevé possible et à signer les conventions de partenariat, et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

#### **2022/02/24 - Chantiers d'animation**

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'accepter** le principe de « chantiers d'animation » dans les conditions précisées ci-dessus,

- **de souscrire** les polices d'assurances nécessaires,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter, chaque année, des subventions d'un montant le plus élevé possible et à signer les conventions de partenariat, et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

#### **2022/02/25 - Chantiers d'insertion**

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'accepter** le principe de « chantiers d'insertion »,

- **de souscrire** les polices d'assurances nécessaires,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter, chaque année, des subventions d'un montant le plus élevé possible et à signer les conventions de partenariat, et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

#### **2022/02/26 - Dispositif Fonds d'Initiative Local Habitants et Fonds Associatifs Local Actions 2021**

Rapporteur : A. Badino

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** le tableau en annexe faisant état des actions retenues sur l'année 2021 et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant,

- **de préciser** que les dépenses sont imputées sur les crédits inscrits à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » fonction 520,

- **d'approuver le montant prévisionnel 2022 et d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possibles auprès des partenaires financeurs. En fin d'exercice, la ville passera une nouvelle délibération récapitulative reprenant les actions validées durant l'année 2022.

**2022/02/27 - Création d'un terrain de football synthétique au stade des Lônes**

Rapporteur : A. Daas

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** le projet de création d'un terrain synthétique de football sur le terrain honneur du stade des Lônes,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions d'un montant le plus élevé possible auprès des partenaires financeurs,
- **de dire** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la commune à l'article 1321, fonction 412, section investissement, gestionnaire Direction Générale Adjointe au cadre de vie.

**Fin de séance à 22 h 15.**

**N.B.** : Toutes les pièces complémentaires, délibérations et annexes sont consultables au service du Secrétariat Général aux heures d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous – Les délibérations sont publiées au Recueil des actes administratifs.

(Tel : 04.37.85.00.18 - 04.37.85.00.27 - 04.37.85.00.00)